AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-7-71 196615

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.30.34 88.06.15 Poste 571

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL 25 Fr

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX

SUPPLEMENT N° 4 au BULLETIN N° 129 DE JUIN 1971

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Les conditions atmosphériques deviennent plus favorables au carpocapse. Des pontes ont été déposées. En conséquence:

- dans les vergers de l'extrême Nord de la Loire Atlantique, il y a lieu d'effectuer un premier traitement dès les premiers jours de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet.

- dans les vergers du Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne, effectuer un premier traitement dans les derniers jours de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet.

- dans les vergers du Maine et Loire, de la Vendée, de la Loire Atlantique (sauf l'extrême Nord), du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, un nouveau traitement devra être exécuté au début de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet si la dernière application a été exécutée vers le 14-15 Juin (conformément à la note du 10 Juin) ou si elle a été partiellement éliminée par les pluies ou si elle a été réalisée avec un insecticide à faible rémanence. Par contre, si la dernière application n'a été exécutée que vers les 18-19 Juin ou si elle a été renouvelée plus récemment à la suite de pluies, un nouveau traitement ne devra être effectué que dans les tout derniers jours de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet.

Sur les variétés dont la récolte est précoce, respecter la législation relative aux délais d'emploi des insecticides.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Les récentes pluies ont provoqué de nouvelles contaminations secondaires et des taches risquent d'apparaître jusque dans les premiers jours de Juillet. Il est donc conseillé d'ajouter un fongicide à la bouillie anti-carpocapse.

ARAIGNEE ROUGE - Localement l'activité de ce parasite reprend. Dans les vergers où son activité aura été observée, il y a lieu de le combattre.

PUCERON LANIGERE - Les conditions climatiques ont été favorables à ce puceron qui pullule localement. Dans les vergers où sa présence aura été repérée (vergers du département de la Sarthe en particulier), on pourra intervenir avec un insecticide spécifique.

OIDIUM - Dans les vergers où l'oïdium s'est développé, la protection contre cette affection doit continuer d'être assurée.

VIGNE

MILDIOU -

- Vignobles de la Loire Atlantique et vignobles de Muscadet de Maine-et-Loire - Dans l'ensemble l'état sanitaire du vignoble est bon (sauf localement). Cependant on trouve des taches dispersées dans le vignoble. Pour éviter une extension de la maladie et des attaques sur grappes, il y a lieu d'exécuter un nouveau traitement dans les premiers jours de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet.

.../...

25

MAINE-et-LOIRE - LOIRE ATLANTIQUE...... p. 33
VENDEE....................................... p. 32
SARTHE - MAYENNE........................... p. 28

- Vignobles de Maine et Loire, autres que ceux du Saumurois et du Muscadet - Au niveau des foyers primaires mal combattus, la situation s'est considérablement aggravée et des taches apparaissent en quantité importante dans les parcelles mal protégées. Tout orage se produisant actuellement pourrait être à l'origine d'attaques sur grappes. Il y a donc lieu d'exécuter un nouveau traitement dans les premiers jours de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet. Ce traitement devra être immédiat si la pulvérisation conseillée dans la note du 15 Juin a été en partie éliminée par les orages du 17 Juin.

- Vignobles du Saumurois - La situation est identique à celle qui existe dans les autres vignobles du Maine et Loire, des taches doivent encore apparaître. Il y a donc lieu d'exécuter un nouveau traitement dès les premiers jours de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet. Ce traitement devra être immédiat si la dernière application a été partiellement éliminée par les pluies.

- Autres vignobles - Effectuer également un traitement dans les premiers jours de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet.

OIDIUM -Cette affection s'étend lentement. Sur les cépages sensibles on pourra profiter du traitement anti-mildiou pour assurer la protection contre l'oïdium. Un poudrage pourra être exécuté durant la floraison si le temps le permet.

POMMES DE TERRE

MILDIOU - De nouvelles contaminations se sont produites et la maladie a commencé son extension.

- dans le nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne, on note une extension de la maladie, du fait des conditions favorables. Il est indispensable qu'actuellement les cultures non destinées à un prochain arrachage soient bien protégées. En conséquence effectuer un nouveau traitement si le dernier a été lessivé par les pluies. Si la protection est suffisante, attendre pour traiter le milieu de la semaine du 28 Juin au 3 Juillet.
- dans les départements de la Loire Atlantique et de la Vendée, de nouvelles contaminations ont eu lieu. En conséquence effectuer un nouveau traitement sur toutes les cultures non destinées à un prochain arrachage.

- dans toutes les autres régions, les foyers s'étendent progressivement, et il y a lieu de terminer rapidement, sur les cultures non destinées à un prochain arrachage, le premier traitement conseillé dans la note du 15 Juin.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - Il y a lieu d'effectuer dès maintenant un traitement contre cette affection en utilisant de préférence un fongicide organique de synthèse également actif contre l'Alternaria.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:

J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 25 JUIN 1971